

rejeté

SÉNAT

le 23 décembre 1965.

SESSION EXTRAORDINAIRE
OUVERTE LE 21 DECEMBRE 1965**PROJET DE LOI**

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

*portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires
et diverses dispositions d'ordre financier.***(Urgence déclarée.)***Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet
de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée
Nationale, en deuxième lecture.*Délibéré en séance publique, à Paris, le
23 décembre 1965.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 1420, 1459, 1471, 1472,
1490, et in-8° 383.

Commission mixte paritaire : 1693.

2^e lecture : 1639, 1699 et in-8° 449.Sénat : 1^{re} lecture : 280 (1964-1965), 12, 13, 15 et in-8° 3 (1965-1966).

Commission mixte paritaire : 77 (1965-1966).

Nouvelle lecture : 87 et 88 (1965-1966).